

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Numéro d'article/Nom commercial		01/508	numéro de test : 01/N8407-8
Version/Date de publication :		13 / 22/01/2023	Date d'impression 10/02/2023
			Page 1 du 7

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 étiquette d'un produit

Numéro d'article/Nom commercial	Couleur Black pour bougies 01/508	numéro de test : 01/N8407-8
---------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées Usage généralColoration
d'hydrocarbures, cires, huiles et graisses

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise

Nom	EVRICOM LTD
Rue/numéro de BP : 1	28, boulevard Knyaz Alexander Battenberg
Ville	6000 STARA ZAGORA
Téléphone #	+359 42 692900
Numéro de télécopie	+359 42 649088
E-mail	bureau@evricom.com

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement CE 1272/2008 (CLP)

Le mélange est classé comme non dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

Nature du danger	---
Mentions de danger (CLP)	aucun étiquetage de danger requis
Conseils de prudence (CLP)	---
Composant(s) dangereux déterminant(s) de l'étiquetage	---

Dispositions particulières concernant l'étiquetage de certains mélanges

2.3 Autres dangers

SECTION 3 : Composition / informations sur les ingrédients

3.1 Substances

Mélange de cires, colorants et additifs

Ingrédients dangereux

**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**

Numéro d'article/Nom commercial	01/508	numéro de test : 01/N8407-8	Date d'impression	10/02/2023
Version/Date de publication :	13/ 22/01/2023		Page	2 sur 7

SECTION 4 : Premiers secours**4.1 Description des premiers****secours Informations générales**

En cas d'inhalation En cas de contact cutané Après contact oculaire

Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.

Amener la victime à l'air frais. Consulter un médecin en cas de

problèmes. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon.

Rincer immédiatement les yeux à grande eau courante pendant 10 à 15 minutes.

en maintenant les paupières écartées. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

NE PAS faire vomir. Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup

d'eau. Recherchez un traitement médical en cas de problèmes.

Après avoir avalé

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations au médecin

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone , jet d'eau pulvérisée , poudre d'extinction , mousse.

Moyens d'extinction qui doivent ne pas être utilisés pour des raisons de sécurité les raisons

Jet d'eau complet

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion possibles

Oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome.

Informations Complémentaires

Ne pas permettre eau utilisé à éteindre feu à entrer les égouts, sol ou voies navigables.

Faire pas permettre feu eau à pénétrer dans surface ou sol eau. Toi avoir à éliminer l'eau d'extinction contaminée conformément aux réglementations en vigueur les autorités.

**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**

Numéro d'article/Nom commercial	01/508	numéro de test : 01/N8407-8	Date d'impression Page	10/02/2023 3 sur 7
Version/Date de publication :	13/ 22/01/2023			

SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter la formation de poussière. Ne respirez pas la poussière. En cas de formation de poussière, utilisez un masque anti-poussière. Tenir à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2 Précautions environnementales

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface ou les égouts. Le rejet dans l'environnement doit être évité.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser le produit répandu avec une pelle et une brosse. Évitez de provoquer de la poussière. Aspirateur industriel recommandé pour éviter de provoquer de la poussière. Nettoyer les zones souillées avec un nettoyant ménager classique.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipements de protection individuelle : voir section 8, Élimination : voir section 13

SECTION 7 : Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation en toute sécurité Éviter contact avec les yeux et la peau. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire,

fumer, renifler. Assurez-vous qu'il y a un échange d'air suffisant et/ou que les locaux de travail sont aspirés. Éviter la formation de poussière.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences pour les magasins et conteneurs Garder loin depuis sources d'allumage et chaleur. Conserver dans un cool sec lieu. Conserver dans un endroit bien aéré. Gardez le récipient bien fermé. Protéger des lumière du soleil.

Classe de stockage 11

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Usage général Coloration des hydrocarbures, cires, huiles et graisses

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	Avec une utilisation correcte et appropriée et dans des conditions normales, une protection respiratoire n'est pas requis. Prévoir une bonne ventilation et/ou un système d'échappement dans les travauxzone. Portez un masque anti-poussière en cas de poussière excessive.
Protection des mains	Porter des gants appropriés.- selon les normes DIN/EN EN 420, EN 388 et EN 374 Partie1,3
Protection des yeux	Des lunettes de protection selon EN 166.
Protection du corps	Porter des vêtements et des chaussures de protection appropriés.
Protection générale et hygiène lors de l'utilisation. Mesures de lavage de les réutiliser.	Tenir à l'écart de la nourriture et des boissons. Ne pas manger, boire ou fumer mains avant les pauses et après le travail. Laver les vêtements contaminés avant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro d'article/Nom commercial 01/508

numéro de test : 01/N8407-8 Date 10/02/2023
d'impression

Version/Date de publication : 13 / 22/01/2023

Page 4 sur 7

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Formulaire	solide
Couleur	noir
Odeur	caractéristique

Informations importantes sur la santé, la sécurité et l'environnement

Initial ébullition indiquer et ébullitiongamme	> 130 °C
Point de fusion/point de congélation	>60°C
Point d'éclair/plage de point d'éclair	> 150 °C
Température d'allumage	> 200 °C
Solubilité	Le produit est difficile à dissoudre dans l'eau.
Pression de vapeur	pasdéterminé --- ---
Densité	pasdéterminé --- ---
Viscosité	--- --- ---
Limites d'explosion	--- ---
Temps d'écoulement 4mm (DIN)	pasdéterminé
PH	---
Coefficient de partage: n-octanol/eau	--- ---

9.2 Autres informations

SECTION 10 : Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** Non réactive**10.2 Stabilité chimique** Le produit est stable dans des conditions normales de stockage.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** ---**10.4 Conditions à éviter** Eviter la formation de poussière. Évitez les dépôts de poussière. Tenir à l'écart des sources d'ignition - Non fumeur. Prendre de précaution mesures contre statiquedécharges.**10.5 Matériaux incompatibles** acides et bases forts, agents oxydants forts**10.6 Produits de décomposition dangereux peuvent être libérés :** Des vapeurs dangereuses peuvent se former lors d'un incendie. En cas d'incendie Oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone**SECTION 11 : Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Remarques générales**

Aucun test toxicologique n'a été réalisé avec le mélange.

SECTION 12 : Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Toxicité aquatique ---

**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**

Numéro d'article/Nom commercial 01/508

numéro de test :
01/N8407-8Date
d'impression 10/02/2023

Version/Date de publication : 13/ 22/01/2023

Page 5 sur 7

12.2 Persistance et dégradabilité

Texte d'évaluation ---
Degré d'élimination ---
Méthode analytique ---

12.3 Potentiel bioaccumulatif

12.4 Mobilité dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6 Autres effets indésirables

Les propriétés écotoxicologiques de ce mélange sont déterminées par les critères
écotoxicologiques
propriétés des composants individuels (voir section 3).

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Recommandation Disposer des déchets conformément à la législation
applicable.
Le rejet dans l'environnement doit être évité.

Emballages contaminés**Recommandation**

Disposer des déchets conformément à la législation applicable. Non contaminé
les colis peuvent être recyclés. Manipulez les colis contaminés de la même
manière que la substance elle-même.

**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**

Numéro d'article/Nom commercial	01/508	numéro de test :	Date d'impression	10/02/2023
		01/N8407-8		
Version/Date de publication :	13/ 22/01/2023		Page	6 sur 7

SECTION 14 : Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

ADR, IATA, IMDG ---

14.2 Nom d'expédition officiel de l'ONU

Désignation du produit : ADR/RID ---

Nom d'expédition correct : IATA-DGR ---

Nom d'expédition correct : IMDG ---

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID ---

Code : ADR/RID ---

Classe IATA-DGR ---

Sous-risque IATA-DGR ---

Classe IMDG ---

Sous-risque IMDG ---

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IATA, IMDG Aucun emballage pour les marchandises dangereuses requis

14.5 Risques environnementaux

Polluant marin - IMDG ---

EmS ---

Rangement et séparation ---

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7 Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le Code IBC

Informations Complémentaires

égaliseur ---

Quantités limitées ---

Dispositions spéciales ---

Restriction des tunnels ---

Catégorie de transport ---

Numéro de Kemmler ---

Non dangereux bien dans sens de ces transportrèglements.

SECTION 15 : Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement à la substance ou au mélange****Réglementations nationales****Allemagne**

Classe de stockage 11

Classe de danger pour l'eau 1

Informations sur les limitations de travail Aucune mesure particulière n'est requise.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité des substances n'a été réalisée avec le mélange/la substance.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro d'article/Nom commercial : 01/508 numéro de test : 01/N8407-8 Date d'impression : 10/02/2023
Version/Date de publication : 13/22/01/2023 Page : 7 sur 7

SECTION 16 : Autres informations

Mentions de danger (CLP)
aucun étiquetage de danger requis

Raison du changement : Révision générale

Abréviations

--- aucune donnée, non déterminé ou sans objet

ATTEINDR E Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques (Verordnung (EG) Nr. 1907/2006)

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

DL50 Dose létale médiane

CL50 Concentration létale médiane

CE50 Dose efficace médiane

CI50 Concentration médiane inhibitrice

VCI Verband der Chemischen Industrie

CAS Service de résumés chimiques

EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS Liste européenne des substances chimiques notifiées

PNL Plus de polymères

CLP Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage

PAR Communauté européenne

EXEMPLE

WGK Wassergefährdungsklasse (selon AwSV, annexe 1 (5.2))

AGW Arbeitsplatzgrenzwert

ADR Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route concernant le transport international de marchandises dangereuses par route)

DÉBARRASSER Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereux (International Règle pour le transport de substances dangereuses par chemin de fer)

IATA Association du transport aérien international

IMDG Marchandises dangereuses maritimes internationales

MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARine POLLution)

EmS Horaires d'urgence

Les informations contenues dans cette fiche technique ont été établies au mieux de nos connaissances et étaient à jour au moment de la révision. Il ne représente pas une garantie pour les propriétés du produit décrites au sens des règles légales de garantie.